WINDEX Renforcé Nettoyant moussant pour vitres

HMIS		NFPA	Équipement de protection individuelle
Santé	1	1	None / Aucune / Ninguno
Inflammabilité	4	4	
Danger physique / Instabilité	0	0	

Numéro de révision: 6

Date de révision: 2012-05-31

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom du produit WINDEX Renforcé Nettoyant moussant pour vitres

Code MSDS: MS0500096
Code du produit: 90129
Utilisation recommandée:
- Industriel/Institutionnel
- Produit de nettoyage

Producteur, importateur, fournisseur:
Siège social aux États-Unis
Diversey, Inc.
8310 16th St.
Sturtevant, Wisconsin 53177-1964
Phone: 1-888-352-2249
Adresse Internet pour les fiches signalétiques :
www.diversey.com

Siège social au Canada
Diversey - Canada
2401 Bristol Circle
Oakville, Ontario L6H 6P1
Phone: 1-800-668-3131

Numéro de téléphone d'appel d'urgence: 1-800-851-7145 (U.S.); 1-651-917-6133 (Int'l)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Aperçu des premiers secours
ATTENTION!. PEUT IRRITER MODÉRÉMENT LES YEUX.

Principales voies entree: Contact avec les yeux. Contact avec la peau. Inhalation.
Contact avec les yeux Peut irriter modérément les yeux.
Contact avec la peau Aucun à notre connaissance.
Inhalation Aucun à notre connaissance.
Ingestion Aucun à notre connaissance.

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Composant(s)	CAS #	% en poids	DL50 Orale (mg/kg)	DL50 Cutanée	CL50 Inhalatoire
Butane	106-97-8	1 - 5%	2000	Non disponible	658 mg/L (4 h)
Alcool isopropylique	67-63-0	1 - 5%	4396	12870 mg/kg	72.6 mg/L (4 h)
Isobutane	75-28-5	1 - 5%	Non disponible	Non disponible	658 mg/L (4 h)

4. PREMIERS SOINS

Contact avec les yeux Rincer immédiatement à grande eau . Si une irritation apparaît, consulter un médecin.
Contact avec la peau Rincer abondamment à l'eau.
Inhalation Les premiers secours ne sont pas nécessaires.
Ingestion Les premiers secours ne sont pas nécessaires.
Conditions médicales aggravées: Aucun à notre connaissance.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié Utiliser un produit chimique sec, du CO2, de l'eau pulvérisée ou de la mousse d'alcool.

Dangers spécifiques Aérosol - Récipients pouvant exploser à l'approche d'une source de chaleur importante . Aérosol de niveau 1, code NFPA 30B.
Risques Inhabituels Aucun à notre connaissance.
Méthodes particulières d'intervention Vaporiser d'eau pour garder au froid les contenants exposés au feu.

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants: Comme pour tout incendie, porter un respirateur à air comprimé, MSHA/NIOSH (approuvé ou équivalent), ainsi qu'une combinaison complète de protection
Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité: Pas d'information disponible.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles Enlever toute source d'inflammation.
Méthodes de nettoyage: Enlever avec un absorbant inerte. Balayer et déposer avec une pelle dans des récipients appropriés pour l'élimination. Terminer le nettoyage par un rinçage à l'eau.

7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Manipulation
Éviter le contact avec les yeux. POUR UTILISATOIN COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE SEULEMENT
Entreposage
Protéger du gel . Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Mesures d'ordre technique:
Aucune ventilation particulière requise Ventilation adéquate du local

Protection individuelle
Protection des yeux Aucune condition particulière dans les conditions normales d'utilisation.
Protection des mains Aucune condition particulière dans les conditions normales d'utilisation
Protection de la peau et du corps Aucune condition particulière dans les conditions normales d'utilisation.
Protection respiratoire Aucune condition particulière dans les conditions normales d'utilisation .
Mesures d'hygiène A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

Composant(s)	CAS #	ACGIH	Osha pel:8 hr.twa par (mg/m³):	Mexique
Butane	106-97-8	1000 ppm (TWA)		800 ppm (TWA) 1900 mg/m³ (TWA)
Alcool isopropylique	67-63-0	400 ppm (STEL) 200 ppm (TWA)	400 ppm (TWA) 980 mg/m³ (TWA)	500 ppm (STEL) 1225 mg/m³ (STEL) 400 ppm (TWA) 980 mg/m³ (TWA)
Isobutane	75-28-5	1000 ppm (TWA)		

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État de la matière: Aérosol
Aspect Aérosol
Densité: 0.973
Densité gazeuse Pas d'information disponible.
Point/intervalle d'ébullition: indéterminé
Température de décomposition indéterminé
Solubilité: complètement soluble
Solubilité dans d'autres solvants Pas d'information disponible.
Coefficient de partage (n-octanol/eau): Pas d'information disponible.
phosphore élémental : 0 % by wt.
pH 10.7
Limites d'explosivité supérieure: indéterminé **inférieure:** indéterminé

Masse volumique apparente Pas d'information disponible.
Vitesse d'évaporation Pas d'information disponible.
Couleur primaire Incolore
Odeur primaire Ammoniaque
Point/intervalle de fusion indéterminé
Température d'auto-inflammation Pas d'information disponible.
Densité 8.11 lbs/gal 0.973 Kg/L
Point d'éclair < 32 °F < 35 °C
Viscosité: Pas d'information disponible.
Teneur (%) en COV (composés organiques volatils): 11.5 % *
pH de la solution diluée Pas d'information disponible.

* - Titre 17, Code des règlements de la Californie, division 3, chapitre 1, sous-chapitre 8.5, article 2, Produits de consommation, sections 94508

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité Le produit est stable
polymérisation: Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
Produits de décomposition dangereux Aucun raisonnablement prévisible.
Matières à éviter Agents d'oxydation. Acides forts.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë Oral(e) Estimée à un niveau supérieur à 5000 mg/kg; Dermale Toxicité orale exprimée en DL50 > 2000 mg/kg
Information sur les composants: Voir la Section 3

Toxicité chronique Aucun à notre connaissance.

Effets spécifiques
effets cancérogènes: Aucun à notre connaissance.
effets mutagènes: Aucun à notre connaissance.
Toxicité pour la reproduction Aucun à notre connaissance.
Effets sur l'organe-cible: Aucun à notre connaissance.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Information environnementales donnée non disponible

13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Déchets des résidus / produits non utilisés
Le produit non dilué est réglementée par les lois concernant l'environnement et le transport en tant que déchet allumable. Éliminer selon les dispositions prévues par les différentes réglementations fédérales, provinciales, locales ou d'État.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

DOT/TDG: Veuillez vous reporter à la bibliothèque HAZMAT (MATDANG - matières dangereuses) de Diversey sur le site Web http://naextranet.diversey.com/dot pour obtenir des renseignements à jour sur l'expédition

Déscription du connaissement LTD. QTY.

IMDG Bill of Lading Description: UN1950, AEROSOLS, 2.2, LTD. QTY.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Inventaires internationales
Tous les éléments de ce produit sont énumérés dans les inventaires suivants: États-Unis (TSCA), Canada (DSL/NDSL).

Réglementation des É.-U.
Proposition 65 de la Californie: Ils n'y a pas des ingrédients qui sont assujettis à la déclaration en suivant 'Proposition 65' de Californie

RIGHT TO KNOW (RTK)

Composant(s)	CAS #	Loi ma du droit de savoir:	Liste droit- de-savoir de new jersey:	Liste de droit de savoir de pennsylvanie:	RIRTK:
Butane	106-97-8	X	X	X	-
1-Butoxypropanol	5131-66-8	-	-	-	-
Alcool isopropylique	67-63-0	X	X	X	-
Isobutane	75-28-5	X	X	X	-
Eau	7732-18-5	-	-	-	-

CERCLA/ SARA

Composant(s)	CAS #	% en poids	CERCLA/SARA RQ (lbs)	Section 302, TPQ kg)	Section 313
Alcool isopropylique	67-63-0	1 - 5%			X

Catégories de risque en vertu de la loi SARA, section 311/312

Immédiat	-
Différée	-
Feu	X
Réactivité	-
Décompression soudaine	X

Canada

Catégories de risque du SIMDUT : A gaz comprime

Composant(s)	CAS #	NPRI
1-Butoxypropanol	5131-66-8	X

16. AUTRES INFORMATIONS

Cause de la révision: Sans objet.

Préparé par : NAPRAC

Avis supplémentaire

- Contient un parfum additionné - voir la description précise sous la rubrique " Odeur " de la Section 9.
- Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement concernant les produits contrôlés (RPC) et la fiche signalétique contient tous les renseignements exigés par le Règlement concernant les produits contrôlés

Avis au lecteur: Ce document a etè prèparè de sources considèrèes techniquement sèrieuses. If ne constitue pas une garantie, ènoncèe ou tacite, de l'exactitude des renseignements ci-incluses. Les conditions actuelles d'usage et de manutention sont hors du contrôle du vendeur. L'utilisateur doit s'assurer qu'il posè'de toutes les donnèes en cours, en regard de son utilization particulière et qu'il respecte tous les règlements fèdèraux, des ètats, provinciaux et municipaux.